

LA SAVOIE

REVUE DE
SAVOIE

N° 46

Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

9^e ANNÉE. — 2^e, 3^e, 4^e TRIMESTRES

SOMMAIRE

CHRONIQUE. — Nécrologie. — Belgique et Savoie. — Nouveau Membre. — Haute distinction — La Savoie à Madagascar. — Publications de l'Académie. — A travers les Livres et les Revues.

Abbé GARIN. — *Le Problème des Origines du Pape Nicolas II.*
C^{te} DE VIRY. — *Autour d'un Livre.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Bibliographie historique, par M. le Chanoine BURLET.



CHAMBERY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1914



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729574 1

Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

Abonnement pour l'année : 3 fr. — Le N° : 0,75 c.

On peut s'adresser à M. FELIX-NAIX, secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, 5, rue du Château, à Chambéry, ou bien à l'Imprimerie Générale Savoisiennne, 5, rue du Château, ou à la Librairie Dardel, rue des Portiques, Chambéry.

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Nécrologie. — *M. le Baron du Bourget, président.* — En attendant que l'Académie puisse rendre un hommage plus complet et plus précis à la mémoire de notre très regretté président, M. Révil, vice-président — dans la séance du 18 novembre 1914 —, a tenu à exprimer à la famille du défunt la douloureuse sympathie de tous les membres de l'Académie et à résumer à grands traits les titres de M. du Bourget à la reconnaissance de notre compagnie : en peu d'années, en effet, M. du Bourget, par ses travaux et par son zèle éclairé et délicat dans la direction des séances de l'Académie, avait acquis une légitime autorité, pleine de fécondes promesses pour l'avenir de notre Société.

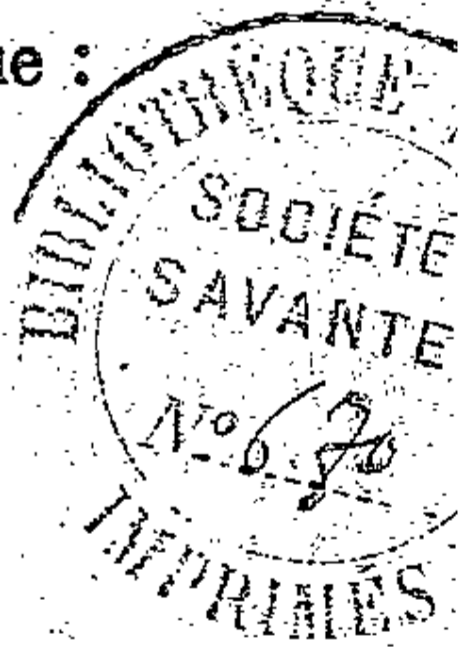
Belgique et Savoie. — A la date du 4 décembre, le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, M. d'Arcollières, adressait au Havre la lettre suivante à Son Excellence Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts de Belgique :

ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE SAVOIE

Chambéry, le 4 décembre 1914

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en reprenant le cours de ses travaux, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie a voulu s'associer aux protestations émises par les Académies et les Sociétés savantes de France et d'ailleurs contre les actes sans nom commis dans le royaume de Belgique par les armées allemandes,



Si, avec force, elle réproouve, à son tour, les innombrables attentats contre l'humanité et la civilisation dont votre noble et malheureux pays a été et se trouve encore la victime, elle ne saurait oublier les liens intellectuels qui, depuis le XVI^e siècle, ont constamment existé entre lui et la Savoie.

Aussi tient-elle à déplorer, d'une façon toute particulière, la destruction de l'Université de Louvain, où tant de Savoisiens ont, jadis et tout récemment encore, profité des bienfaits de la fondation due à la générosité d'un de leurs compatriotes, le chanoine Eustache Chapuys, fondateur du *Collège de Savoie* annexé à cette célèbre Université, et enseveli à Louvain même, dans la chapelle de l'établissement de sa création.

Interprète des sentiments de l'Académie de Savoie, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de prier Votre Excellence de vouloir bien agréer l'hommage de ma profonde considération.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,
D'ARCOLLIÈRES.

*Son Excellence Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts
du Royaume de Belgique, Le Havre (Seine-Inférieure).*

Quelques jours plus tard, M. d'Arcollières recevait une réponse dont la Savoie tout entière peut s'honorer à juste titre. Elle est conçue en ces termes :

MINISTÈRE DES SCIENCES

ET DES ARTS

Le Havre, le 13 décembre 1914.

—
CABINET

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 4 décembre par laquelle vous voulez bien me faire savoir que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie a tenu à s'associer aux protestations émises par les Corps savants des pays neutres et alliés contre les crimes contre l'humanité et la civilisation dont la Belgique a été la victime de la part des armées allemandes.

Le Gouvernement Belge est fort sensible à cette manifestation ; en son nom, je vous prie de faire part à l'Académie de Savoie de l'expression de ses remerciements.

Les liens intellectuels qui depuis le xvi^e siècle ont constamment existé entre la Savoie et la Belgique, et tout spécialement entre la Savoie et l'Université de Louvain, nous ont toujours semblé infiniment précieux : à Louvain, on s'honore d'en rappeler le souvenir. C'est vous dire que l'Université si éprouvée sera tout particulièrement sensible à la haute marque de sympathie et de solidarité que l'Académie de Savoie veut bien lui donner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

P. POULLET.

Monsieur d'Arcollières, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, Chambéry.

— Plus d'une fois encore, les graves et douloureux événements qui se déroulent en Europe depuis le mois d'août dernier, ont trouvé un écho à l'Académie de Savoie.

Déjà, dans sa séance du 12 août, elle avait décidé de prendre part à la souscription qui allait s'ouvrir en faveur des blessés, et elle votait une somme de cinq cents francs qui a été répartie, dès lors et par moitié, entre les deux branches de la Croix-Rouge française, la Société de secours aux blessés militaires et l'Union des Femmes de France.

Enfin, à une date plus récente, elle adressait un témoignage de sympathie et de vifs regrets à ceux de ses membres effectifs que la guerre a déjà éprouvés dans leurs plus chères affections, ainsi que ses sentiments de constant intérêt à ceux de ses autres membres qui sont maintenant sous les armes, ou qui peuvent avoir, à l'égard de certains de leurs parents, des inquiétudes causées par les fatigues et les périls de l'heure présente.

Nouveau Membre. — M. l'abbé Gellon, aumônier des Religieuses de Saint-Joseph, a été élu membre correspondant.

Haute distinction. — M. RÉVIL a reçu de l'*Académie des Sciences*, avec un prix Saintour de 1.500 fr., la consécration la plus autorisée de la valeur scientifique de ses travaux géologiques. Voici en quels termes s'est exprimé le savant rapporteur M. TERMIER, d'après le *Compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences* (tome 159, p. 931) :

« Amené tout jeune à la Géologie par le chanoine Vallet, M. Révil a été le collaborateur de Louis Pillet, de Charles Lovy, puis de Marcel Bertrand, enfin de M. Kilian. Il est le type excellent de l'homme de science infiniment désintéressé, dépourvu de toute attache officielle, travaillant minutieusement et sans aucune hâte un petit coin du vaste domaine de la Géologie, mais connaissant ce coin jusque dans les moindres détails de son histoire.

« L'ouvrage sur les chaînes jurassiennes et subalpines est une monographie précieuse de toute la région de Chambéry. Il comprend deux parties, chacune objet d'un volume : une partie stratigraphique ; une partie tectonique. Le premier volume nous donne un tableau complet des formations sédimentaires de la contrée. Chaque étage est étudié dans les chaînons jurassiens d'abord, puis dans la zone subalpine ; et les variations de faciès sont analysées et discutées. La description est complétée par des listes de fossiles très complètes. Le deuxième volume est le plus original des deux et renferme une foule d'observations, nouvelles et d'un haut intérêt, sur la tectonique des environs de Chambéry, sur les rapports des plis subalpins avec les premiers chaînons du Jura, sur les accidents divers, et quelquefois compliqués qui rompent la monotonie des chaînes. De très nombreuses planches de coupes et des dessins intercalés dans le texte rendent toute cette étude tectonique parfaitement claire.

« L'ouvrage de M. Révil est, sur beaucoup de points, une

description définitive. Il serait à désirer que nous eussions, pour toutes les régions de la France, des monographies aussi complètes et aussi consciencieuses ».

La Savoie à Madagascar. — *L'Académie des Sciences* vient aussi d'attribuer une de ses récompenses, le prix Wilde de 3.000 fr., pour ses *Explorations géologiques à Madagascar*, à M. Henri PERRIER DE LA BATHIE, un des fils de l'éminent avocat René Perrier de la Bathie, du barreau de Chambéry.

« Parmi les naturalistes qui se sont consacrés à l'étude de Madagascar, dit le rapporteur M. Lacroix (*Comptes-rendus*, tome 159, p. 925), M. Perrier de la Bathie se place au premier rang. Depuis 14 ans, il sillonne sans relâche la grande île de ses itinéraires. Comme botaniste, il s'est attaché à l'étude de sa flore, non seulement au point de vue théorique, mais aussi au point de vue de son utilisation agricole et industrielle. Comme géologue, il a suivi pas à pas la bordure des schistes cristallins et des terrains sédimentaires du nord au sud de l'île, puis les terrains crétacés qui se trouvent plus à l'ouest.

« Dans le massif ancien, il a relevé de nombreuses coupes sur toute l'étendue de la colonie et notamment dans la région du nord, sur laquelle il n'existait que peu de renseignements à cet égard. Il a reconnu les gisements de cuivre et s'occupe actuellement de sondages destinés à capter les sources thermales d'Antsirabé. Comme paléontologiste, il a recueilli une masse énorme de documents précieux. Ces observations sur le terrain dans des champs scientifiques aussi variés ont fait l'objet de nombreuses publications. Mais en outre de ces travaux personnels, il faut tenir compte de tous ceux qu'il a suscités et que suscite encore l'étude des innombrables matériaux envoyés en France par M. Perrier de la Bathie. »

Publications de l'Académie. — Le 2^e volume de la 5^e série des *Mémoires* de l'Académie, — comprenant les 3^e et

4^e parties de la *Géologie des Chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, par M. Révil, et l'Étude de M. Pérouse sur *Les usages et le droit privé en Savoie*, — a paru depuis quelque temps ; mais, par suite des circonstances actuelles, il ne sera pas expédié avant la fin des hostilités.

A travers les Livres et les Revues. — Sous le titre : *Un Grammairien savoyard*, M. DESORMAUX publie dans la *Revue de Savoie* (Paris, 5 bis, place du Panthéon ; 1913, 15 p.) des notes philologiques très curieuses sur le parler savoyard au début du XIX^e siècle. L'érudit philologue a pris comme thème de son étude un manuscrit d'un grammairien nommé Favre, précepteur dans la famille Borson (1795-1805), manuscrit gracieusement offert à l'auteur par le général Borson.

— M. l'abbé GARIN publie dans la *Revue Montalembert* (n^o 52, avril 1914, 23 p.) une conférence faite à une réunion d'Étudiants à Paris. C'est un exposé vécu et émouvant des pénibles débuts du vaillant administrateur de N. D. de l'Espérance, chapelle de secours installée en plein milieu païen et révolutionnaire de Petit-Ivry.

— Peu de jours avant la mobilisation, un jeune prêtre du diocèse de Chambéry, M. l'abbé Marc PERROUD présentait à la Faculté catholique de Lyon et publiait sa thèse de Doctorat sur *La prescription théologique d'après Tertullien* (Montpellier, 1914, 98 p. in-8). Thèse solidement construite et d'une bonne tenue littéraire, s'attachant surtout à faire ressortir le caractère particulier, tout juridique de la prescription dans la pensée de Tertullien et la brillante fortune de cet argument dans les polémiques entre catholiques et protestants.

J. B.

Le Problème des Origines du Pape Nicolas II

Dans la vie de Nicolas II, un problème surtout intéresse : son origine savoyarde. Cette origine est généralement admise, mais quelques auteurs la veulent imprécise et font reproche de défaut de sagesse à ceux qui la disent chevronnaise (Chevron ou Mercury-Gémilly est une paroisse des environs d'Albertville, Savoie).

Il a paru bon de soumettre à l'appréciation des lecteurs de la notice sur Nicolas II les principaux témoignages qui peuvent aider à se faire une opinion sur l'origine de ce Pape.

I. — Les textes anciens

Les premières sources d'information à consulter sont le *Liber Pontificalis* et les catalogues des papes. Le *Liber Pontificalis*, édition DUCHESNE (Paris, 1892, t. II, p. 280) dit « *Nicolaus natione Allobrogus quod alio vocabulo Burgundio dicitur qui vixit ann. II mens. VI d. I.* ». Nicolas de nation Allobroge que l'on appelle aussi du nom de Bourguignon...

Ce texte est emprunté à deux catalogues : celui de la Cava qui dit : « *Nicolaus qui vocatur Girardus, natione Allobros, quod alio vocabulo Burgundio dicitur, sedit ann. II M. VI D. XXVIII* » et le Vaticanus, qui est tout semblable au précédent, sauf en ce qu'il appelle Nicolas, avant son pontificat, Giraldus ou Geraldus, « *Nicolaus qui vocatur Giraldus, Geraldus.* »

Si l'on se rappelle que le manuscrit de la Cava a été écrit peu après le 25 mai 1085, on peut aisément comprendre la sûreté de ses indications concernant le pape Nicolas II dont le pontificat va de 1059 à 1061.

Il ressort donc de ces catalogues et du *Liber Pontificalis*

que Nicolas, auparavant Girard, Girald ou Gérard, était d'origine allobroge ou bourguignonne. La *Chronique de Farfa* donne la même indication.

II. — Les historiens avant 1650

Le plus ancien historien des papes, le cardinal NICOLAS D'ARAGON (de son vrai nom Roselli, né à Majorque le 3 novembre 1314, mort cardinal-prêtre de Saint-Sixte, le 23 novembre 1362) écrit : « *Nicolaus natione Burgundio* (1) ». Après lui, Bartolomeo de Sacchi, dit PLATINA (né à Piadena, en 1421, mort à Rome en 1481, bibliothécaire de la Vaticane, depuis 1475) dans son « *Historia de vitis pontificum romanorum* » (1479), dit en parlant de Nicolas II : « *Natione Allobrox Gerardus antea vocatus, episcopus Florentinus, ob virtutem et animi præstantiam pontifex maximus senis decernitus* (2) ». C'est en termes à peu près identiques que nous fait connaître ce même pape, le dominicain CIACCONI (Alphonse Chacon, né à Baeza en Espagne, en 1540, mort à Rome en 1590) dans son ouvrage « *Vitæ et res gestæ pontificum Romanorum et Romanæ Ecclesiæ cardinalium.* » Il écrit que : « *Gerardus Allobrox, Burgundio ; episcopus Florentinus ob virtutem et animi præstantiam* » est élu souverain pontife (3).

Au début du XVII^e siècle, il est donc bien admis par tous que Gérard de Florence est d'origine savoisienne. Ferdinand UGHELLI (né à Florence en 1595, mort à Rome en 1670), dans son ouvrage « *Italia sacra* (Rome, 1642-1648), reproduit cette opinion : « *Gerardus natione Burgundio sive Sabaudiensis.* » Tous les historiens qui viendront après lui le citeront et accepteront cette même opinion sur l'origine de Nicolas II.

(1) MERATORI : *Rerum italicarum. Scriptores* ; in-fol. ; Milan, 1723, t. III, p. 301.

(2) Edition de Coloniae Ubiorum, in-fol., 1592, p. 173.

(3) MIGNE P.-L., t. 143, col. 1299.

Avant lui, d'ailleurs, SAINT FRANÇOIS DE SALES, dont la grand'mère maternelle et marraine était Bonaventure de Chevron-Villette, avait dit dans un sermon sur l'Eucharistie : « Il y a cinq cents ans passés qu'en un concile général, célébré par le pape Nicolas II, qui estait de ce pays de Savoye et d'une très noble maison, Berengarius fut contraint d'abjurer cette erreur » (1).

III. — L'argument tiré des armoiries

Vers le milieu du XVII^e siècle, DELLA CHIESA, dans son ouvrage : *Corona reale di Savoia*, énumère les possessions de la Couronne de Savoie et donne pour chacune une courte notice historique. Quand il arrive à la baronnie de Chevron, il en parle en ces termes :

« Ceverone da quale dicesi esser derivato Papa Nicolo II, « di tal nome, il quale essendo stato Vescovo di Firenze « fu nel 1058 al sommo Pontificato assonto ; se ben altri « rendendo haver usato per arma Nicolo le bande d'oro e « rosse ch' erano proprie di quelli di Miolano, dicono da « essi e non da questi di Chieverone esser derivato » (2).

« Chevron d'où l'on dit être originaire le pape Nicolas II de Chevron, qui après avoir été évêque de Florence fut, en 1058, appelé au souverain pontificat. D'autres, il est vrai, considérant que Nicolas II a pris pour armoiries les bandes d'or et rouges qui étaient les armes des seigneurs de Miolans, disent qu'il descend des seigneurs de Miolans et non de ceux de Chevron. »

Cette argumentation tirée des armoiries dont, à notre connaissance, Della Chiesa parle le premier, fut reprise dans la suite par IPOLITO COMICI, dans sa notice historique de Ghérard de Bourgogne. Mais cet auteur commet une

(1) *Edition des Visitandines d'Annecy*, t. VII, p. 338, sermon XLIV.

(2) *Corona reale di Savoia di FRANCESCO AGOSTINO DELLA CHIESA*, in-4°, Cuneo, 1655, p. 12.

grosse erreur en attribuant à Ciacconius l'indication des armes de Nicolas II ; le dominicain espagnol n'en a jamais parlé dans sa vie des papes. UGHELLI et CERRACHINI sont les seuls qui, dans leurs notices sur Nicolas II, indiquent par un dessin les armes de ce pape. D'ailleurs ni l'un ni l'autre ne traitent la question dans le texte même de leurs histoires.

UGHELLI attribue à Gérard un blason parti avec six bandes à dextre et un lion à senestre. Sur deux de ces bandes sont marquées les lettres majuscules A et R, voulant sans doute spécifier leurs couleurs : or et rouge (1).

LUCA GUISEPPE CERRACHINI, dans sa *Cronologia dei vescovi ad arcivescovi di Firenze*, publiée à Florence en 1716, reproduit page 47 le même blason, mais au lieu d'indiquer par des lettres les couleurs de l'écu il les représente en gravure. A senestre le lion et le champ sont sans indications de couleurs, à dextre, sur un champ d'or se détachent trois bandes de gueules ou sur un champ de gueules trois bandes d'or. Le tout est surmonté chez UGHELLI comme chez CERRACHINI, d'une tiare avec les clefs de saint Pierre.

La Bibliothèque Nationale (cabinet des estampes) possède 7 gravures représentant le pape Nicolas II. Extraites des œuvres de Platina, de Ciacconius, de Baronius, ou d'André et François Duchesne, ces gravures, dont deux très petites, offrent au moins quatre types différents de ce pontife. Quatre de ces gravures sont accompagnées de blasons. Dans la première, le blason est complètement blanc sans aucune indication. Dans la seconde, l'écu, dont la couleur n'est pas indiquée, est traversé d'une bande de gueules surchargé d'une croix ; deux autres croix sont placées en chef et en pointe. La troisième gravure est accompagnée d'un écu parti : on voit à dextre trois bandes de gueules, à senestre un lion, sur champ dont la couleur n'est pas indiquée. La quatrième gravure possède un écu parti ayant

(1) UGHELLI : *Italia sacra*, t. III, p. 162 de l'édition de Venise.

à dextre trois bandes de gueules sur champ d'or, à senestre un lion d'or sur champ d'azur.

Cette imprécision dans l'indication de ce que l'on pense avoir été les armoiries de l'évêque de Florence, n'est pas de nature à leur donner une grande valeur pour la recherche de la véritable origine de ce pontife. CAMICI écrit, parlant d'UGHELLI et de CERRACHINI : « Producendone tutti
« l'arme gentilizia lo che sarebbe per que tempi il con-
« trossegno d'una distinta nobilita e potrebbe condurre
« alcuno a discoprire la Famiglia la quale fu veramente
« nobile » (1).

« Ils ont reproduit tous deux les armoiries de la même famille, ce qui serait pour ces temps la preuve d'une grande noblesse et pourrait conduire quelqu'un à découvrir la famille qui fut vraiment noble. »

Cette espérance est d'autant moins fondée que tandis que certains historiens au dire de DELLA CHIESA croient pouvoir, en s'appuyant sur ces armoiries, désigner la famille de Miolans, comme étant celle d'où est sorti Nicolas II, d'autres au contraire, s'appuyant sur ces mêmes armoiries, disent ce Pape originaire de la famille de Chevron. Nous ne pouvons citer les premiers que DELLA CHIESA ne nomme pas et auxquels il se contente de faire allusion. Nous avons, par contre, un manuscrit des archives de Gyez, postérieur à 1630 puisqu'il fait allusion à la *Domus Sabaudiae* du théologal Jean Frisat imprimée en 1630, qui voit, dans les armoiries de Nicolas II, une preuve de son origine chevronnaise.

Voici d'ailleurs le texte même de ce manuscrit qui traite des premiers seigneurs de Chevron : « Voyla bien le plus
« ancien qui ie scache qui ait heu lignée (Guido de Chi-
« vron) néanmoins ie treuve unne vieillie mémoire par
« laquelle ie voie qu'en l'année 1057 vivoit un Girard
« Evesque de Florence, qui par après fut esleu pape et

(1) CAMICI, liv. cit., p. 9.

« nommé Nicolas second, Savoyard de nation et présumé
« estre de la maison de Chivron, au moins les armes de
« Chivron qui se voyent encore à présent à Florence et à
« Rome en donnent quelques témoignages, un de mes
« amys qui a fait le voyage de Rome il ny a pas long temps
« m'a dit les avoir veues » (1).

Devant ces témoignages contradictoires, il est difficile de s'appuyer sur les armoiries attribuées à Nicolas II pour préciser de quelle famille est sorti cet illustre pontife.

On peut au moins retenir ceci, que l'origine chevronnaise est la plus généralement admise, au milieu du XVII^e siècle ; c'est d'elle que parlent tout d'abord, même les auteurs qui citent l'opinion faisant naître Nicolas II dans la famille de Miolans.

IV. — Deux hypothèses fantaisistes

Au cours du XVIII^e siècle, les historiens ne font que répéter les indications données par UGHELLI. MABILLON, dans ses *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*, t. IV, p. 383 (Paris, 1707), dit Nicolas II « *Natione Burgundio* » ; MURATORI, dans ses *Scriptores rerum italicarum* (Milan, 1721), t. V, p. 262, note 8, écrit : « *Nicolaus papa secundus, natione allobrox, erat Gerardus antea vocatus.* » Dans l'*Histoire littéraire de la France* écrite par les Bénédictins (Paris 1746), t. VII, p. 515, on peut lire : « Nicolas dont le premier nom était Gérard ou Girard naquit en Savoie, qui faisait encore partie du royaume de Bourgogne, ce qui l'a fait surnommer quelquefois le Bourguignon. Telle est l'opinion de tous les modernes touchant la naissance de ce pape. »

Nous savons déjà l'opinion de CERRAGHINI dans sa *Cronologia dei vescovi et arcivescovi di Firenze* (in-4^o, Florence, 1716) ; il se contente de dire Gérard originaire de

(1) Cité par l'abbé CLAVEL : *Le Pape Nicolas II* ; in-8^o. Lyon, 1906, p. 7.

Bourgogne. Les autres historiens florentins, RICHA et CAMICI, voulant préciser cette origine bourguignonne, font de curieuses hypothèses, malheureusement dénuées de fondement sérieux.

« L'ingénieux » GUISEPPE RICHA, dans ses *Notices sur les églises florentines*, t. VI (Florence, 1754-1761), rappelle le tristique de Pierre Damien :

*Parva virum viduae debet florentia romae
Quae tenet extinctum cogatur reddere vivum
Sic nova Bethleïs lux mundo fluxit ab oris.*

« La petite ville de Florence doit pourvoir au veuvage de Rome ; elle garde le pape défunt (Etienne IX), qu'elle nous en rende un vivant. C'est ainsi que de Bethléem, une nouvelle lumière s'est levée sur le monde. »

Se refusant à voir une métaphore dans le dernier vers de Pierre Damien, le Père RICHA déclare que Bethléem désigne « le lieu précis de la patrie de Gérard » et affirme que ce pape est originaire de Bethléem en Savoie, « sans s'inquiéter s'il y eut jamais dans ce pays de village de ce nom. »

CAMICI, plus avisé, déclare avoir consulté une géographie de la France dans laquelle « il a trouvé que Bethléem « est un village de France, situé dans le duché de Nevers, « voisin de Clamecy, et où a été transféré le siège épiscopal » (1).

Le malheur est que le nom de Bethléem n'a été donné au village nivernais, faubourg de Clamecy, qu'à une date de beaucoup postérieure à la naissance de Nicolas II. C'est en effet en 1109 que le pape, Pascal II, créa un évêché à Bethléem en Palestine, à la demande du roi Baudouin I^{er}. La chute du royaume latin amena le transfert de ce siège à Clamecy, où le comte Guillaume de Nevers, en 1147, avait légué à l'évêque de Bethléem, « domum Dei cum « burgo Patenerii in quo sita erat, une église et le bourg

(1) *Notizie di Gherardo di Borgogna*, p. 3.

« de Patenier dans lequel elle se trouvait » (1). La présence de l'évêque dans ce faubourg le fit appeler Bethléem.

L'opinion de CAMICI, comme celle de RICHA, est peut-être « ingénieuse », mais elle est dénuée de fondement et constitue un gros anachronisme.

V. — Les historiens du XIX^e siècle et l'origine chevronnaise de Nicolas II

Au XIX^e siècle, les auteurs sont plus nombreux qui s'occupent des origines de Nicolas II. La plupart sont pour l'origine totalement chevronnaise ; les autres disent ce pape sorti de la famille de Miolans, mais le font encore naître à Chevron.

ALBANIS BEAUMONT, dans sa *Description des Alpes*, parue à Paris en 1802 (t. II, ch. XXI, p. 317), écrit : « Messer
« Gérald, qui prit le nom de Nicolas II, lorsqu'il fut élu
« pape, est né à Chevron, petit village de Savoie, où était le
« château de l'ancienne famille des seigneurs de Miolans. »

VERNEILH, dans sa *Statistique du Mont-Blanc* (Paris, 1807), répète l'opinion d'Albanis Beaumont et fait naître Messer Gérald au château de Chevron, qu'il dit être le berceau de l'ancienne famille des seigneurs de Miolans.

Dans ses *Origines féodales* (in-4^o, Turin, 1865), MÉNABRÉA parle à deux reprises du même pape. Page 398, il écrit :
« Nos historiens prétendent que le pape Nicolas II... était
« de la maison de Chevron. C'est une assertion qui, sous
« le rapport traditionnel, peut avoir quelque poids, mais
« qui manque entièrement de preuves directes. »

Plus loin, p. 552, on lit : « Voici ce que disent les mé-
« moires historiques de Luthéranus, au sujet de Gérald de
« Miolans (Nicolas II) : Messire Gérard, né à Chevron, est
« de l'ancienne famille de Miolans... »

Il n'est pas besoin de faire remarquer à des lecteurs

(1) *Gallia christiana*, t. XII, p. 686. — *Revue Jérusalem*, Paris 1910, p. 68.

savoyards l'erreur d'Albanis et de Luthéranus, mettant, à Chevron, le château de la famille de Miolans. Jamais cette famille n'a rien possédé sur le territoire de Chevron. Et si, ce qui n'est pas certain, il y eut quelque lien de parenté par suite de mariage entre les deux familles de Chevron et de Miolans, cette parenté serait de date relativement récente.

Nous ne pouvons donc retenir de ces auteurs que leur affirmation de la naissance de Nicolas II à Chevron.

C'est, au surplus, l'opinion acceptée, comme la plus probable, par tous les autres historiens.

LOUIS GRILLET, dans son *Dictionnaire historique* (Chambéry, 1807, t. II, p. 213), dit : « Nicolas II, appelé auparavant Gérard, né à Chevron. »

COSTA DE BEAUREGARD, dans ses *Mémoires historiques* (Turin, 1816), p. 6, écrit : « Gérard de Chevron, en Tarentaise, autrement appelé Messer Gérard, élu pape en 1068 « sous le nom de Nicolas II. . . On croit que Messer Gérard « était de l'illustre maison de Chevron-Villette encore « existante en Savoie. »

Le Savoyard JOSEPH-FRANÇOIS MICHAUD, dans sa *Biographie universelle* (Paris, 1822), écrit : « Nicolas II, auparavant Gérard, évêque de Florence, né au château de « Chevron en Savoie qui faisait alors partie du royaume « de Bourgogne. »

Le chanoine JACQUES-MARIE CHEVRAY (1795-1860), dans *La Vie de Saint Pierre II* (Baume, 1841), p. 9, 14, 28, 83, parle de Nicolas II et dit entre autres choses : « Nicolas II, « Gérard de Chevron-Villette, est le premier Souverain « Pontife que la Tarentaise ait fourni à l'Eglise. »

L'abbé BOISSAT (1809-1889), dans son *Histoire de la Maison de Savoie* (Chambéry, 1851), p. 66, écrit : « Gérard « de Chevron en Tarentaise, élu pape en 1058, sous le « nom de Nicolas II. On croit que Gérard était de l'illustre « maison de Chevron-Villette encore existante. »

ARTAUD DE MONTOR, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans son *Histoire des Souverains*

Pontifes (in-12, Paris, 1851), t. II, p. 152, écrit : « L'évê-
« que de Florence, Gérard, né au château de Chevron,
« dans la Savoie, qui faisait alors partie du royaume de
« Bourgogne, avait paru à Hildebrand un sujet digne de
« la tiare. »

JULES PHILIPPE, dans une étude sur *Les Gloires de la Savoie*, parue dans la *Revue Savoisiennne* du 15 octobre 1860, écrit que : « Nicolas II, soit Gérard de Chevron (est)
« né au château de Chevron. »

Le chanoine MILLION, dans sa brochure sur *Saint François de Sales et ses rapports avec le diocèse de Tarentaise* (Moûtiers, 1865), p. 8, écrit en parlant des Chevron :
« De cette maison est sorti un pape : Nicolas II. »

AMÉDÉE DE FORAS, à l'article consacré à la famille de *Chevron*, dans l'*Armorial et Nobiliaire de la Savoie*, t. II, p. 8 (Grenoble, 1878), écrit : « Nicolas II de Chevron... ,
« flatteuse tradition. Rien ne s'y oppose, car on sait posi-
« vement que Nicolas II, d'abord évêque de Florence,
« s'appelait auparavant Gérard ou Gérold, qu'il était allo-
« broge ou bourguignon, c'est-à-dire né dans le royaume
« de Bourgogne. Ces qualités peuvent parfaitement s'appli-
« quer à un Savoyard du XI^e siècle, et c'est tout ce qu'on
« peut en dire. »

Et dans la note 4 de la même page on lit : « Selon le Père
« Compain cité par l'abbé Bonnefoy (Archives Thuisset),
« il (Nicolas II) aurait été fils de Wilfred de Chevron, sire
« de Chambéry. Suivant de vieilles généalogies, Nicolas II
« serait de la famille de Miolans. Gérard de Miolans réunit
« les mêmes qualités que Gérard de Chevron. » Plus loin,
dans la même note, appréciant l'opinion de Ménabréa, qui
trouve l'origine chevronnaise dépourvue de preuves direc-
tes, de Foras écrit : « d'accord, mais quelles preuves
« directes avait-il pour admettre l'assertion favorable aux
« Miolans ? Dans le doute, le sage s'abstient. »

Le chanoine JACQUES GARIN, dans sa *Notice historique sur la famille seigneuriale de Chevron-Villette* (Albertville,

1883), p. 14, écrit : « Dans les dernières années du
« x^e siècle, Gérard de Chevron venait au monde dans
« l'antique château féodal dont sa noble famille avait reçu
« l'investiture des derniers rois de Bourgogne : de là son
« nom de Gérard le Bourguignon ou de Bourgogne, sous
« lequel il est connu dans l'histoire. »

A. PERRIN, dans son *Histoire de Savoie* (Chambéry, 1900),
p. 229, écrit : « 1061, mort du pape Nicolas II (Gérolde de
« Chevron). »

EMILE PLAISANCE, dans son *Histoire de Tarentaise* (Mou-
tiers, 1903), p. 64, écrit : « En signalant... les sires de
« Chevron, rappelons qu'en 1058, ils donnaient peut-être
« un chef à la chrétienté, le pape Nicolas II. »

Dans son *Histoire des Savoyens* (Chambéry, 1910), t. I,
p. 114, le même auteur écrit : « Au XI^e siècle (la maison)
« de Chevron se serait illustrée, dit-on, par l'élévation de
« l'un de ses membres, Gérolde, au Saint-Siège (8 décem-
« bre 1058). Sous le nom de Nicolas II, Gérolde, l'année
« suivante, rendait un décret qui transférait du peuple aux
« cardinaux l'élection des papes. »

Le chanoine GONTHIER, dans sa *Liste des Papes et Cardi-
naux originaires de Savoie*, parue dans les Mémoires de
l'Académie Salésienne, t. XXVII, année 1904, p. 319-320,
dit en parlant de Nicolas II : « Bien que ce pape soit géné-
« ralement connu sous le nom de Gérard de Bourgogne, il
« n'est pas douteux qu'il fût Savoyard. Il était « *Burgon-
« dio sive Allobrox* » dit Ciacconius dans sa Vie des Papes,
« *natione Burgundio sive Sabaudicum* » dit Ughello dans
« l'Italia Sacra... Certains auteurs croient qu'il appar-
« tenait à la famille de Miolans parce qu'il en portait les
« armes « bandes d'or et de gueules » ; d'autres plus nom-
« breux prétendent qu'il était de la famille de Chevron-
« Villette ; mais ils n'en fournissent aucune preuve. »

M. l'abbé CLAVEL, dans son étude sur *le pape Nicolas II*
(Lyon, 1906), p. 1-10, est aussi pour l'origine chevron-
naise de ce pape.

Le chanoine ULYSSE CHEVALIER, dans son *Répertoire biobibliographique*, dit « Nicolas II, Gérard de Bourgogne, « né à Chevron. »

Enfin dom LECLERCQ, dans son édition de l'*Histoire des Conciles* par Hefelé, Paris, 1911, t. IV, 2^e partie, p. 1136, écrit : « Gerard, évêque de Florence, né à Chevron, Savoie. »

VI. — La tradition chevronnaise

Pour être complet, à ces témoignages de l'histoire écrite, sur les origines du pape Nicolas II, il faut ajouter celui de la tradition locale. Avoir donné un pape à l'Eglise a toujours été considéré, par les peuples chrétiens, comme une grande gloire, et chaque petit pays en conserve jalousement le souvenir.

Pour Nicolas II, la tradition n'a qu'une voix et cette voix indique Chevron comme lieu d'origine de ce pape. De tout temps à Chevron, les habitants ont cru et croient qu'un pape, dont parfois ils ne savent pas au juste le nom, est né au Châteauvieux, de la famille des anciens seigneurs. Transmise de génération en génération, cette croyance s'est traduite, en 1866, par un monument que fit élever le curé de la paroisse en l'honneur de ce pape. R^d Marjolet, reconstruisant le clocher de l'église, fit en effet placer au sommet une statue représentant Nicolas II. Tournée vers le nouveau château de Chevron, cette statue est un témoin de la tradition et perpétue la croyance du pays.

Et chose singulière et significative à la fois, nulle part ailleurs, pas même à Miolans, à Saint-Pierre-d'Albigny, on ne constate l'existence d'une tradition disant Nicolas II, issu de la famille de Miolans.

Cependant l'on sait avec quelle pieuse reconnaissance, la paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny conserve le souvenir des seigneurs de Miolans qui rapportèrent en ce pays les reliques des Saintes Epines.

Si jamais il y avait eu une légende ou une tradition, faisant naître un pape dans cette famille seigneuriale, on n'eût pas manqué de la garder, de la faire connaître et de la défendre.

VII. — Conclusion

Arrivé au terme de l'exposition loyale des témoignages sur les origines du pape Nicolas II, l'on pourrait laisser au lecteur le soin de se faire une opinion sur la question.

Peut-être, cependant, vaut-il mieux tirer les conclusions qui s'imposent :

1° Et d'abord, il faut reconnaître qu'il n'y a pas de preuves directes pour affirmer que le pape Nicolas II est né à Chevron. Il n'en existe pas, il ne peut y en avoir, à cause de l'éloignement des temps et aussi parce que les historiens d'alors n'avaient pas coutume de préciser les familles d'où sortaient les Souverains Pontifes. A moins que ces familles ne fussent italiennes ou déjà particulièrement illustres, les chroniqueurs se contentaient de désigner le pays d'origine, comme *Gerardus Allobrox*.

2° Le pape Nicolas II est certainement Savoyard, comme le prouvent le *Liber pontificalis*, les catalogues pontificaux, les affirmations du cardinal d'Aragon, de Platina, de Ciacconius, de saint François de Sales et d'Ughelli. Il n'y a pas lieu de tenir compte des fantaisies du père Richa et de Camici.

3° Les armoiries attribuées à Gérard, évêque de Florence, et qui sont le point de départ de l'opinion faisant naître ce pape dans la famille de Miolans, ne peuvent servir de base sérieuse à des recherches. Les mêmes couleurs se retrouvent dans le blason de Chevron et de plus le lion d'or sur champ d'azur ne se rencontre pas dans les armoiries de Miolans, alors que celles de Chevron le possèdent.

4° Depuis le xvii^e siècle, tous les historiens font naître Nicolas II dans la famille des seigneurs de Chevron et à

Chevron ; ceux-là même qui le disent de la famille de Miolans le font naître à Chevron. Une seule tradition existe sur l'origine de Nicolas II : elle désigne Chevron comme le lieu de sa naissance. Cette tradition est incontestée.

Quand donc l'historien de Chevron a écrit qu'« une tradition constante et la plupart des chroniqueurs disent Gerard de Bourgogne issu de la famille des seigneurs de Chevron », il n'a rien ajouté à la généalogie de cette illustre maison, mais seulement conservé à cette famille et au petit pays qu'elle posséda jadis, une gloire dont on ne saurait leur disputer la très grande probabilité sans aller à l'encontre des règles d'une critique sérieuse et impartiale.

J. GARIN.

AUTOUR D'UN LIVRE ⁽¹⁾

Nous avons reçu de M. le Comte Pierre de Viry la communication suivante dont nous lui laissons, conformément aux précédents, la responsabilité :

Monsieur le Prince de Faucigny-Lucinge vient de faire paraître, sur les Origines savoisiennes, un ouvrage dont le thème présente un grand intérêt. Il s'agit, en effet, non seulement de l'origine de la Maison de Savoie, si souvent discutée, mais aussi de celle d'un grand nombre de familles nobles de toute la Savoie et des pays avoisinants (pays de Vaud, Bresse, Bugey, Dauphiné, etc.), familles pour lesquelles il était coutume de dire autrefois : « Leur origine se perd dans la nuit des temps... ou dans les ténèbres du x^e et du xi^e siècles ». Il ne sera plus dorénavant nécessaire de leur construire une légende. Pères, fils, frères, cousins, tout nous sera connu. La vanité d'une antiquité, reculée d'un ou de deux degrés en faveur d'une famille et qui faisait, paraît-il, monter un sourire de dédain sur les lèvres de ses heureux agnats, n'aura plus lieu d'exister. Trêve à ces jalousies dignes des rives de la Méditerranée ! Toutes ces familles sont égales parce que toutes sœurs ; elles le deviendront par le cœur lorsqu'elles apprendront qu'elles le sont par la naissance. Toutes descendent d'un même père : Adam, croyez-vous ? Non, mais Louis l'Aveugle, roi de Provence et empereur. Vous pensez que je plaisante ? Il n'en est rien. Et cette communauté d'origine

(1) *Les Origines savoisiennes. La Maison de Faucigny*, par M. le Prince de Faucigny-Lucinge. Atar., 1914.

n'est pas chose si extraordinaire que cela paraisse. Elle est même très possible. Notez que je ne dis pas : probable ; mais seulement admissible. Pourquoi en effet cette butée de la plupart de ces anciennes familles au commencement du XIII^e siècle ou à la fin du XII^e ? Pourquoi ce voile qui semblait tendu sur leurs origines ? Pourquoi cette absence de documents dans les archives particulières ? Le XIII^e siècle n'est pas l'époque des grandes invasions, le XII^e non plus ; le partage des terres et l'organisation des pays envahis étaient faits depuis longtemps. L'absence des noms de famille était bien une des pierres d'achoppement des recherches généalogiques. Mais encore ! pourquoi cette absence de noms de famille ? Pourquoi, si ces très anciennes familles avaient, au X^e, au XI^e et au XII^e siècles, constitué des souches bien distinctes, issues comme on pouvait le croire autrefois, de chefs militaires remontant à l'invasion burgonde et qui auraient reçu des terres en apanage, pourquoi ne trouverions-nous pas trace, bien avant le XII^e et le XIII^e siècles, de divisions nominales bien nettes entre ces familles, comme cela se produisit dans la suite ? Pourquoi l'incertitude règne-t-elle sur le nom patronymique à attribuer à leurs membres ?

Tout cela, au contraire, s'explique assez facilement si on admet la thèse de l'unité d'origine. Ces familles ont dû, en effet, avoir seulement conscience de leur individualité, assez longtemps après qu'elles s'étaient séparées de la souche commune. Jusque-là, leurs membres étaient tous cousins. Ce parentage devint naturellement assez éloigné au bout de deux siècles ; mais, comme, pendant ce laps de temps, en raison même de leur parentage, ces familles étaient toutes titulaires de charges importantes dépendant des branches principales de la souche commune, elles n'avaient pas, pour ainsi dire, d'existence propre. Ce fut seulement lorsque ces liens de parenté se furent relâchés, que ces familles furent obligées de se distinguer les unes des autres par l'indication des noms des fiefs qu'elles pos-

sédaient ; fiefs beaucoup plus restreints naturellement que dans les débuts, par suite des partages et de l'avidité des plus forts ; mais qui, demeurés depuis 200 ans de père en fils dans celles des lignées qui avaient survécu, pouvaient alors être considérés par elles comme un patrimoine privé hors de toute atteinte et à l'abri de nouveaux partages.

Et cela pourrait expliquer encore pourquoi la Maison de Savoie qui, en fin de compte, n'était, d'après la thèse nouvelle, que l'ainée des autres familles, ait attendu la fin du XIII^e siècle et quelquefois le commencement du XIV^e siècle pour faire reconnaître sur les biens de ces familles à elle parentes, certains droits de souveraineté qui eussent depuis longtemps existé, si la Maison de Savoie avait eu, seule dans la contrée, une origine impériale et royale et qu'elle y eût puisé une suprématie incontestée dès le début de son établissement.

Mais il ne s'agit pas ici d'exposer, de développer, encore moins de discuter cette thèse extrêmement intéressante et dont on peut tirer un grand nombre de conclusions permettant d'expliquer beaucoup de points obscurs de notre histoire ; il s'agit seulement d'attirer sur le livre des *Origines savoisiennes* l'attention de ceux que passionne l'histoire de notre pays.

Tous voudraient le lire et ne manqueraient pas comme moi, j'en suis certain, d'être empoignés par le sujet. Cependant qu'ils me permettent une recommandation : qu'ils prennent garde de ne pas s'embarquer dans cette lecture sans s'être munis de toute la dose de patience et de ténacité dont ils sont capables. Rien n'est plus pénible que de suivre l'auteur dans ses raisonnements. Point de chapitres, point de paragraphes, point de division d'aucune sorte ; des tableaux généalogiques assurément, même en trop grand nombre, mais mal répartis dans l'ouvrage et d'une concordance difficile ; fort peu de références explicites et un amas de noms propres où l'auteur semble lui-même ne pas se reconnaître.

Je ne veux citer qu'un exemple pour montrer la confusion que de pareils défauts peuvent faire naître dans l'esprit du lecteur. Voici l'entrée en matière, page 9 :

« Aymerard, premier seigneur du Faucigny connu jusqu'ici, était le frère de Louis, sire de Féterne. Tous deux étaient fils de Guy de Féterne, qui, lui-même, était fils de Guiffred, premier vicomte de Savoie, fils lui-même de l'empereur Louis l'Aveugle, roi de Provence, qui descendait de S^t Engelbert et des rois de Kent...

« L'ascendance de Guiffred, premier vicomte de Savoie, est *indiscutable et certaine*, car il existe un diplôme publié par M. Buel, dans le *Recueil des Chartes* de l'Abbaye de Cluny, où Guiffred et son frère Henri sont dits *fili Ludovici*, et ce Louis, étant donné les temps et les lieux, ne peut être que l'empereur Louis. On sait que les noms de Louis, Charles, Lothaire étaient les noms de la famille Carolingienne qui, à l'extinction de cette famille, furent pris par les familles qui s'en prétendaient héritières. Comme ces successions s'ouvrirent au IX^e siècle, nous avons dit que ces noms, au X^e siècle, étaient, par eux-mêmes, une forte présomption d'origine royale. En voici une preuve.

« L'ascendance de Louis de Féterne est *clairement* énoncée dans l'acte par lequel Louis acquiert de l'Abbaye d'Agaune les terres d'Excevenex (ces terres formèrent dans la suite la seigneurie de Ravorée), celles de Bons (plus tard seigneurie de Lullin) et celles de Marin, situées à peu de distance de Féterne et de Saint-Paul. [Note 1. *Historiæ Patriæ*, chart. II, page 130, n^o 105. *Regeste genevois*, n^o 194.] Et quant à la descendance, elle s'établit facilement avec l'acte [Note 2. Guichenon, *Sav.*, p. 29. *Reg. gen.*, n^o 246..., etc.] conservé dans la Bibliothèque royale de Turin qui est l'acte de fondation de l'abbaye d'Abondance faite par Guy, sire de Féterne, et par son fils Louis. Cet acte prouve en même temps l'importance de la maison de Féterne, puisqu'elle possédait, même en pays de Vaud, d'importantes seigneuries, que les sires de Féterne avaient

inféodées à des seigneurs, qui, dans cet acte, se disent leurs *milites* ».

Les « temps et lieux », voilà une preuve que M. de Luinge cite à tout instant. Il y avait cependant alors au monde plus d'un Louis, plus d'un Guiffred et plus d'un Henri, et je ne vois pas comment l'affirmation que ce Louis est le même Louis, empereur, peut être qualifiée d'« *indiscutable et certaine* ». Il fallait ou la prouver ou lui laisser son caractère d'hypothèse en citant le texte et en faisant au lecteur l'honneur de le laisser juge de l'interprétation. Admettons cependant que la chose, qui est possible (savoir : que Guiffred et Henri soient fils de Louis l'Aveugle), soit probable, même vraie. D'après les dates connues, Guiffred, fils de Louis, empereur, aurait dû naître vers 915 ou 920 ; Guy, fils de Guiffred, serait né vers 950, et Louis, fils de Guy, vers 980. Ceci s'accorde bien comme dates, avec celle de la Charte citée dans la note 1. Mais rien ne prouve absolument qu'il s'agisse d'un Louis et d'un Guy... *de Féterne*... ou d'ailleurs. Si Louis est né vers 980, il avait, en 1039, 59 ans. Il est étonnant que, dans un acte qu'il passe à 59 ans, il nomme son père, alors qu'il parle vaguement d'un héritier sans dire lequel. S'il a eu des fils, ils sont déjà nés ; donc pourquoi ne pas nommer celui d'entre eux auquel la concession s'applique et comment même cet héritier, déjà homme fait assurément, ne paraît-il pas dans la charte pour l'accepter, l'approuver, ou à titre de témoin... tandis que Louis, pour éviter une confusion encore possible, est dit, lui-même, fils de Guy. Il semblerait donc que Louis était encore jeune en 1039 ; peut-être sans héritier mâle encore né. L'argumentation n'est donc pas si *claire* que veut bien le dire l'auteur. Mais passons. L'acte cité dans la note 2 n'est nullement l'acte de fondation de l'abbaye d'Abondance, bien que le *Regeste Genevois* l'intitule ainsi et que Besson semble l'interpréter dans le même sens. C'est, comme dit Guichenon, une concession faite par l'abbaye d'Agaune à l'abbaye d'Abon-

dance (déjà fondée). Encore moins y est-il dit que cette fondation soit faite par Guy de Féterne et par Louis son fils. D'abord, quel Guy de Féterne ? (M. de Lucinge ne nous a parlé que d'un Guy jusqu'ici). Celui qui était né vers 950 ? L'acte cité est de 1108 !! Ce serait tout au plus un Guy (II), fils de Louis, fils de Guy, né en 950. Ce Guy (II) serait alors né vers 1010 ou 1015, il aurait eu déjà 93 ans en 1108 et c'est déjà beau d'être encore, à cet âge, *avoué* de l'abbaye d'Abondance ! Mais qui nous dit que ce Guy de Féterne, *avoué* d'Abondance, soit fils de Louis, fils de Guy ? Et puis je ne trouve cité dans la charte aucun Louis, fils de Guy *avoué*, pas plus que je ne vois qu'un Féterne ait fondé l'abbaye (Besson dit que c'est Herluin de Cervent).

L'auteur continue : « Cet acte prouve... » Quel acte ? L'auteur semble désigner le second. Or il ne se peut agir du second, puisque les Féterne ne donnent rien. Il s'agit peut-être du premier, celui de 1039 ?? Qui s'en douterait ? Et tout lecteur de bonne foi qui ne recourra pas aux sources, croira que Guy de Féterne, fils de Guiffred, et petit-fils de Louis l'Aveugle, et Louis son fils, ont fondé Abondance (puisque l'auteur ne cite aucune date) ; et qu'ils ont attribué à cette abbaye de grands biens dans le pays de Vaud. « *Ab uno disce omnes* ». Tout est à l'avenant. Que l'on fasse des hypothèses, c'est admissible, c'est souvent nécessaire ; qu'on cherche à les prouver par des actes vrais, en interprétant même ceux-ci, quand les actes parfois obscurs prêtent à interprétation : c'est encore de la bonne critique historique ; mais surtout ne présentons pas des actes vrais sous une forme tellement contournée, tellement imprécise que cette forme paraisse leur être volontairement donnée par l'auteur pour la défense de sa thèse.

L'impression que laisse la première lecture de cet ouvrage est celle-ci : un premier personnage a fait de consciencieuses recherches, a réuni des documents, a émis des idées. Puis est intervenu un deuxième personnage qui a

fait sien tout ce travail, mais qui sans doute peu préparé à ce genre de publication, et perdu dans tant de science, en a fait un exposé aussi peu intelligible que possible. Une deuxième lecture a confirmé chez moi cette impression et je prétends qu'il est impossible qu'un homme ait édifié depuis A jusqu'à Z tout le sous-cœuvre d'un édifice aussi complexe avec la patience, l'ordre et la minutie qu'il nécessite ; et qu'il présente ensuite à ses lecteurs un travail où il ne paraît aucune trace d'ordre ni de méthode, — où les chercheurs, les curieux et les méfiants ne trouveront que des références à peine indiquées, très incomplètes, et où le « vulgare pecus » sera noyé dès la première page. Un homme, justement fier d'une œuvre à laquelle il aurait consacré plusieurs années assurément d'efforts soutenus, ne saurait être satisfait d'un exposé qui le fasse si peu valoir.

J'ignore quelle est la part en cette affaire de celui qui a signé le livre ; mais le fait qu'il l'a mis à son nom le rend responsable de ce qu'il contient. Or je ne sache pas qu'il soit nécessaire à un vrai savant, pour se faire briller, de chercher à démolir ses devanciers. Comme le dirait M. Guiraud, l'éminent auteur d'« *Histoire partielle. Histoire vraie* », ce sont là procédés de primaires qui puisent leur science chez le voisin et ignorent le prix d'un vrai travail.

Parlant de M. de Foras, M. de Lucinge lui reproche de n'avoir pas su tirer la moindre synthèse des documents qui sont passés entre ses mains... « Il suffit, en effet, d'observer qu'il (M. de Foras) inscrit dans ses tableaux généalogiques le nom d'un personnage avec sa descendance au-dessous d'un point d'interrogation, signe évident de son ignorance, de l'ascendance de son personnage et qu'ensuite (?) d'un seul personnage il en fait parfois deux et même plus selon qu'il trouve des documents sur certains de ses enfants. »

M. de La Palisse n'aurait certes pas trouvé autre chose, mais l'aurait peut-être mieux dit. Quel crime, n'est-ce pas,

de mettre un point d'interrogation au lieu d'inventer ! et d'admettre qu'il a pu exister, à la même époque, plusieurs personnages de la même famille portant le même nom de baptême ! C'est une belle chose que la synthèse ! Mais M. de Lucinge ne croyait certainement pas, en parlant ainsi, faire à la mémoire de M. de Foras un compliment dont celui-ci eût été très flatté. Reconnaître qu'il n'aurait pas voulu affirmer quelque chose qu'il ne savait pas pertinemment. Quel plus bel éloge l'auteur de l'*Armorial de Savoie* pouvait-il demander de son travail, lui qui disait fréquemment : « Je puis me tromper, comme tout le monde ; mais, si je le fais, c'est en toute bonne foi ? » Et M. de Lucinge continue : « Il (M. de Foras, toujours) semble n'établir ses filiations que lorsqu'il les trouve déjà toutes faites dans des généalogies manuscrites des XVII^e et XVIII^e siècles ; mais il faut ajouter qu'il ne les adopte qu'après les avoir consciencieusement contrôlées dans des documents. » Cette réticence honore son auteur, mais elle vient trop tard ; et cette qualification d'impuissance à l'adresse de M. de Foras, dont le travail est immense, sied mal à M. de Lucinge. Je crains bien que celui-ci n'ait aussi trouvé toutes tracées les généalogies qui sont la base de son ouvrage. M. Bollea, dans une plaquette publiée en 1912 dans le *Journal héraldique, historique et généalogique de Rome*, donne tout au long une généalogie que M. de Lucinge n'a fait que copier. Seulement, M. Bollea laisse à M. Baudi di Vesme, auteur de cette généalogie, tout le mérite de la trouvaille et le remercie d'avoir mis son travail à sa disposition. Il est regrettable que M. de Lucinge n'ait pas usé envers M. Baudi di Vesme du même procédé. Il aura eu, en outre, le grand défaut de nous présenter ses généalogies et leur développement sous une forme si peu claire et avec si peu de références que son livre sera assurément d'un usage bien peu pratique pour les chercheurs de l'avenir.

Cependant, cette question des Origines savoisiennes à

laquelle se sont ingéniés tant de savants depuis nos premiers chroniqueurs, est encore à l'ordre du jour, et il faut espérer que l'histoire de Savoie ne tardera pas à être dotée, sur ce sujet, d'un ouvrage de fond clair, ordonné et documenté. Ce sera un précieux secours pour ceux qui, comme M. de Foras, se piquent avec honneur et loyauté de ne pas tout savoir.

Pierre DE VIRY.

M. le Comte de Viry, se trouvant actuellement sur le front de bataille, n'a pu corriger lui-même les épreuves de son article.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Archéologie. — De nouvelles trouvailles, dont quelques-unes fort curieuses, déterminent, avec raison, MM. Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX à commencer un supplément à leur grand ouvrage sur le *Vicus gallo-romain des Fins d'Annecy*, dans la *Revue Savoissienne* (p. 145-166, 3^e trim. 1914). L'importance exceptionnelle des travaux de ces deux archéologues, suivis avec intérêt par l'Académie de Savoie, vient d'être mise en relief par l'attribution méritée d'une médaille (4.500 fr.) du concours des Antiquités nationales, par l'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres*. Nos sincères félicitations aux lauréats.

Moyen-âge. — L'infatigable et savant chanoine Ulysse CHEVALIER a fait paraître le 3^e volume du *Regeste Dauphinois*, dont les documents analysés vont de 1277 à 1309. Nous ne reviendrons pas sur la valeur de cet instrument de travail historique ; notons cependant l'importance particulière de ce volume pour l'étude des relations, si tendues au XIII^e siècle, entre la Savoie et le Dauphiné, au sujet du Faucigny.

— Nous avons reçu avec reconnaissance et nous signalons avec plaisir aux bibliophiles une curieuse plaquette intitulée : *Calendrier héraldique vaudois* (XIV^e siècle), publié par M. DUBOIS, bibliothécaire à Fribourg, et M. CORNAZ. La liste des Saints du pays a été dressée par M. l'abbé BESSON, de Fribourg : dans cette liste, plusieurs noms se rattachent à l'histoire de Savoie, comme Humbert de Savoie, B. Louise de Savoie, B. Amédée de Haute-combe. Les titres des mois et les vignettes des saints sont des

gravures sur bois, tirées des missels de Lausanne; des armoiries anciennes, fort bien reproduites, complètent cette intéressante publication.

— L'auteur du Calendrier vaudois, M. DUBOIS, publie dans les *Archives héraldiques Suisses*, 1914, fasc. 3, une notice historique précise et illustrée de gravures sur les vicissitudes successives des Armoiries de l'hospice du Grand Saint-Bernard.

Histoire moderne. — *Etude historique sur la judicature mage et le tribunal de Saint-Julien* (Haute-Savoie), par M. Ferdinand DULLIN, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Grenoble (100 p. in-8. Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 5^e série, tome III). Après une esquisse générale de l'organisation judiciaire en Savoie avant 1822, l'auteur suit les vicissitudes successives de cette institution dans la région de Saint-Julien, d'abord du XI^e au XVII^e siècle avec les châtelains et les baillis de Ternier, puis de 1601 à 1780 avec la judicature mage de Saint-Julien qui passe à Carouge de 1780 à 1822, enfin les transformations profondes réalisées après la Révolution, avant et après l'annexion de la Savoie à la France. Cet exposé très clair est semé de traits historiques ou d'incidents judiciaires qui le rendent intéressant pour tout lecteur. Quelques documents et une liste complète de magistrats terminent cette excellente contribution à l'histoire des institutions judiciaires en Savoie.

— En 1910, l'Académie avait décerné un prix de 400 fr. à un Mémoire sur *l'Instruction publique en Maurienne avant la Révolution*, de M. le chanoine GROS; ce travail vient de paraître dans le 5^e vol., 2^e partie, des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, p. 1-266. Cette étude, très complète et très documentée, comprend deux parties: 1^o un exposé historique des institutions scolaires anciennes avec leur régime, leur programme, leurs ressources, leur influence bienfaisante comparées aux institutions actuelles; 2^o une statistique des données précises concernant chaque commune de la Maurienne. Ces pages sincères et documentées sont de nature à dissiper beaucoup de préjugés aussi injustes que contraires à la vérité.

— Mgr PICCARD. *L'Université Chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon*, dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*, p. 3312, avec illustrations. L'auteur complète pour les années 1608-1609 et rectifie utilement, mais avec acrimonie, certains détails des deux ouvrages de M. Lavanchy sur le même sujet, sans d'ailleurs ébranler les conclusions générales de celui-ci sur l'importance exagérée attribuée à la Sainte-Maison.

Histoire contemporaine. — M. l'abbé GORRÉ consacre une courte notice intéressante aux *Coutumes funèbres en Maurienne, au XIX^e siècle*, dans *Travaux de la Société d'histoire de Maurienne*, tome V, 2^e partie, p. 267-280.

— Dans la *Revue Savoisiennne*, M. MIQUET publie : p. 138-139, deux notes sur les familles Accambray, de Manigod, et Falconet, d'Arenthon ; p. 140-145, une liste de 34 Savoyards qui ont comparu devant les commissions révolutionnaires du Lyonnais.

— Signalons une nouvelle brochure de M. FALCOZ sur les environs de Chambéry : *La Gorge de Saint-Saturnin*.

J. BURLET,

Grand-Séminaire, Saint-Alban-Leysse (Savoie).



Le Gérant : J. GUÉLARD.

Chambéry. — Imprimerie Générale Savoisiennne, 5, rue du Château.

